

Projet Éducatif Territorial

2018-2021

de

La Communauté de communes Piège-Lauragais-Malepère

Concerne une organisation des temps scolaires sur (un seul choix possible) :

4,5 jours

4 jours (sur dérogation)

« Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatif locaux.[...] »

« L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, le cas échéant, les projets des établissements du second degré et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. »

« Le projet éducatif territorial est élaboré à l'initiative de communes ou d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et destiné aux enfants scolarisés sur le territoire de ces collectivités. Il formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives. »

Circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013

Notes sur le formulaire

1 – Les cases de texte ne sont pas limitées en nombre de caractères. Vous pouvez donc expliciter les objectifs, les organisations, etc. de la manière aussi détaillée qu'il vous conviendra.

2 – En fin de document, vous trouverez des tableaux Excel insérés dans le document Word. Il suffit de les double-cliquer pour que la feuille de calcul s'ouvre. Les calculs du taux d'encadrement sont automatiques et vous permettront de vérifier que vous êtes bien conformes à la réglementation en la matière.

En fin de saisie, veillez à repositionner la zone de saisie et de calcul de telle sorte qu'elle soit totalement visible avant de cliquer hors du tableau pour revenir en saisie Word.

3 – Merci d'adresser votre projet par voie électronique (mail) à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Aude

Madame Blandine DELOS :
cmpi11@ac-montpellier.fr

et à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations – Service Jeunesse et Sports:

Madame Aurélie CANAZZI-PERRIERE :
aurelie.canazzi-perriere@aude.gouv.fr

4 – En cas de difficultés, n'hésitez pas à prendre contact avec Madame CANAZZI-PERRIERE (04 34 42 90 57)

Projet Éducatif Territorial

Présentation du porteur de projet

| | |
|---|---|
| Date d'envoi à la DDCSPP et à la DSDEN : | |
| Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : | Communauté de communes Piège-Lauragais-Malepère |
| Communauté de communes de rattachement : | |
| Périmètre administratif du PEdT (commune, EPCI, SIVU, RPI etc.) | EPCI |
| Nom de l'élue en charge du dossier : | Claudie MEJEAN |
| Fonction : | Vice-présidente en charge de l'Enfance et la Jeunesse |
| Adresse : | 62 rue Bonrepos 11150 BRAM |
| Téléphone : | 04.68.76.69.40 |
| Adresse électronique : | claudie.mejean@villedebram.fr |
| Nom de la personne en charge du dossier administratif (si différent du précédent) : | |
| Fonction : | |
| Adresse : | |
| Téléphone : | |
| Adresse électronique : | |
| Coordination du projet assuré par : | Laurianne ROUGER |
| Fonction : | Directrice Enfance Jeunesse |
| Adresse : | 62 rue Bonrepos 11150 BRAM |
| Téléphone : | 04.68.76.69.45 |
| Adresse électronique : | laurianne.rouger@gmail.com |

Préciser qui a la compétence :

| scolaire | cantine | périscolaire | extra-scolaire | Mercredi si spécifique |
|----------|----------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Communes | Communes | Communauté de Communes | Communauté de Communes | Communauté de Communes |

Ce PEDT est demandé pour une durée de :

| | |
|---------------------------------|-------|
| Durée du PEDT (3 ans maximum) : | 3 ans |
|---------------------------------|-------|

Périmètre du PEDT :

Territoire concerné (indiquer le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) :

Bram, Belpech, Villasavary, La Force, Lasserre de Prouille, Molandier, Saint Sernin, Pech Luna, Pecharic et le Py, Plaigne, Villautou, Laurac le Grand, Lacassaigne, Brezilhac, Ferran, Villesisle.

Cochez si le territoire est éligible à la majoration forfaitaire (ex DSU et DSR cible):

OUI NON

État des lieux :

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

| Nombre d'établissements | Publics | Privés |
|---|----------|--------|
| Écoles maternelles | 1 | |
| Écoles élémentaires | 1 | |
| Écoles primaires (maternelle et élémentaire) | 4 | |
| Établissements secondaires (collèges et lycées) | | |
| Total | 6 | |

Existence d'une charte d'utilisation des locaux scolaires : OUI : NON :

En cas de réponse positive, merci d'annexer le document au PEdT.

Public concerné :

| | Nombre total d'élèves | Nombre prévisionnel d'enfants fréquentant les accueils périscolaires (hors TAP) | Nombre prévisionnel d'enfants fréquentant les TAP |
|--|-----------------------|---|---|
| Niveau maternelle (moins de trois ans) | | | |
| Niveau maternelle (entre 3 et 5 ans) | 252 | 85 | 40 |
| Niveau élémentaire | 434 | 150 | 75 |
| Niveau secondaire (collèges et lycées) | | | |

Liste des écoles et des établissements scolaires concernés :

Ecole maternelle BRAM
Ecole élémentaire BRAM
Ecole primaire VILLASAVARY
Ecole primaire BELPECH
Ecole primaire LA FORCE
Ecole primaire LASSERRE DE PROUILLE

| Liste des structures du territoire fréquentées par les enfants et jeunes en dehors du temps scolaire: | |
|--|--|
| Accueils Collectifs de Mineurs | ALAE, ALSH Arc en ciel à Bram, ALSH Besplas à Villasavary, ALSH ado à Bram. |
| Structures associatives : | MJC Belpech, associations sportives |
| Autres : | Ecole intercommunale des arts de la CCPLM, 8 médiathèques intercommunales. |

Éléments caractéristiques du territoire permettant d'apprécier sa spécificité :

Voir carte annexe 1

Communauté de Communes qui compte 38 communes et 15 800 habitants. Elle est composée d'un bourg centre principal (Bram), 6 pôles secondaires (Montréal, Belpech, Villepinte, Villasavary, Fanjeaux et Pexiora) les autres communes (80%) des communes ont moins 500 habitants. La CCPLM compte 17 écoles réparties sur l'ensemble du territoire avec 1447 élèves et 1 collège à Bram avec 710 élèves.

Le territoire présente un taux de précarité important mais se situe dans la moyenne départementale.

Le territoire a une croissance dynamique qui peut s'expliquer par la proximité avec le pôle de service principal qu'est Bram (commerces, autoroute...) pour une partie, mais également par la présence de services à la population tels que des écoles avec cantine scolaire.

Une politique volontariste d'accueil de nouveaux habitants par le biais de la mise en chantier de lotissements a également été un accélérateur sur d'autres communes.

Les enfants et les jeunes du territoires (éléments démographiques, statistiques, profils):

Le territoire connaît une progression dans la croissance de la tranche des 0/14 ans depuis 2008, cette tranche d'âge représentait 18.6% de la population en 2014.

La part des familles monoparentales et en couples avec enfants représente 53,7% soit un peu plus de la moitié.

Les enfants et les jeunes du territoire ont accès à une importante offre en matière d'associations sportives (regroupement foot, judo, VTT, gymnastique...)

Les liens déjà existants entre les acteurs éducatifs du territoire :

Des liens existent déjà entre les ACM et les associations (couture, football, rugby, activités manuelles) mais aussi avec le réseau de Lecture Publique de la CCPLM.

En effet, les associations interviennent aussi bien en ALAE que l'été en ALSH, elles proposent pour la plupart un partenariat gracieux. De même, des projets avec les médiathèques sont mis en place chaque année (diffusion de support, lecture, découverte...)

Enfin des liens existent avec les équipes enseignantes des différentes écoles.

Le pilotage du PEdT :

Composition de votre structure de pilotage (Cette instance est nécessairement différente du conseil d'école) (**précisez les noms et la fonction des membres choisis, ne remplissez que les lignes qui vous concernent**) :

membre représentant

nom

fonction

Signataires du PEdT

chaque collectivité signataire (ajouter autant de lignes que nécessaire)

| | | |
|----------------------|-----------------|---|
| la CAF | Patrick RICHARD | chargé de conseil et de développement en action sociale |
| la DDCSPP | Aurélie CANAZZI | conseillère d'éducation populaire et de jeunesse |
| la DSDEN | Blandine DELOS | chargée de missions politiques interministérielles |
| CCPLM | André VIOLA | Président de la CCPLM |
| Bram | Claudie MEJEAN | Maire de Bram |
| Villasavary | Jacques DANJOU | Maire de Villasavary |
| Belpech | Pierre VIDAL | Maire de Belpech |
| La Force | Richard ROBERT | Maire de La Force |
| Lasserre de Prouille | Eric Lannes | Maire de Lasserre de Prouille |

Structures qui mettent en œuvre le PEdT

| | |
|---|---|
| la/les écoles | Directeurs des écoles |
| le/les établissements du 2nd degré | Principal du Collège |
| le périscolaire | Directeurs des différents ALAE Multi site |
| l'extrascolaire | Directeurs de centres de loisirs extrascolaires |
| la/les associations | |

Acteurs en lien direct avec les enfants

| | |
|-------------------------------------|--|
| les parents | Délégués de parents d'élèves de chaque école |
| les enseignants | |
| les animateurs | |
| les intervenants associatifs | |

les autres dispositifs

AUTRE (précisez):

Modalités (actuelles et/ou prévues) de représentation de la parole des enfants et des jeunes au sein de la structure de pilotage:

Questionnaire de satisfaction sur les activités proposées. Une réflexion sera menée pour pouvoir recueillir la parole des enfants sur l'ensemble du service Enfance Jeunesse.

Modalités de pilotage et fréquence (mise en place d'un COPIL, de commissions, etc.) :

1 à 2 comités de pilotage seront organisés par an où seront invités les signataires et les acteurs.

Missions de la structure de pilotage

Les buts seront d'évaluer la poursuite des objectifs fixés, les outils mis en place et d'échanger sur d'éventuelles problématiques et mesures à mettre en place.

Objectifs éducatifs du PEdT partagés par les partenaires :

Décrire le résultat recherché en commençant par un verbe (exemple : favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles et de loisir, développer des outils permettant une plus grande autonomie des jeunes, Sensibiliser l'enfant à son environnement dans une volonté affirmée d'éco-citoyenneté etc.)

Objectifs éducatifs :

- Mieux articuler les différents temps de l'enfant pour donner une nouvelle cohérence à sa journée et pour contribuer à mettre en place les conditions de sa réussite scolaire
- Etablir des outils de communication plus efficaces pour garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire
- Offrir une palette d'activités enrichissantes

Modalités (actuelles et/ou prévues) d'articulation avec les autres projets :

Avec le(s) projet(s) d'école et/ou d'établissement(s)

Travail de collaboration entre les équipes enseignantes et les équipes d'animation pour mettre en place du lien et une continuité entre le projet d'école et le projet pédagogique de l'ACM. Pour cela, les animateurs ont 3h par an consacrées au PEDT (réunion, participation à des événements de l'école...).

Avec le(s) projet(s) éducatifs du/des accueil(s) collectif(s) de mineurs

En cohérence avec le PEDT, perspective d'un travail commun autour du projet éducatif avec les différents acteurs de la vie de l'enfant.

Nom du service référent des dispositifs suivants pour mise en articulation avec le PEdT:

(Préciser le nom et les coordonnées de l'interlocuteur)

| | |
|---|---|
| Contrat de ville : | |
| Contrat territorial d'éducation artistique (CTEAC) : | |
| Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : | |
| Contrat enfance jeunesse (CEJ) : | CEJ 2017-2020 (référente Laurianne ROUGER) |
| Autres (préciser) : | |

Organisation des accueils des enfants de 2 à 11 ans

Modalités (actuelles et/ou prévues) de mise en cohérence des temps scolaires, périscolaires, extrascolaires (temps dédié, rencontres organisées, outils etc.) :

Objectifs Pédagogiques communs aux trois ALAE multi sites de la CCPLM :

- Développer l'esprit d'initiative et l'esprit critique de l'enfant
- Respecter le rythme et les besoins de l'enfant
- Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de l'autonomie
- Développer le partenariat avec l'école
- Développer la relation avec les familles

Mise en œuvre et outils :

Classeur de transmission :

- Un classeur par classe au nom de l'enseignant avec fiches pour transmissions entre ALAE et enseignants
- Une fiche par élève (permettant un meilleur suivi sur les informations)
- Les informations scolaires destinées aux parents seront notées plutôt dans le cahier de liaison école/famille. Néanmoins si l'enseignant reçoit directement des informations de la famille dans le cahier de liaison et s'il juge qu'elles ont un intérêt pour la prise en charge globale de l'enfant, il pourra alors les transmettre via le classeur à l'équipe d'animation
- Pour les RPI, il y a un temps de transport. Dans le cas où le transport permet aux enfants de rentrer chez eux après la classe, l'enseignant utilisera le cahier de liaison école/famille pour communiquer avec les parents. Autrement quand le bus transporte les enfants sur un temps périscolaire, le classeur sera transféré entre école et ALAE. La personne en charge du bus (chauffeur ou accompagnant) pourra alors sur une fiche en fin de classeur communiquer sur des problèmes particuliers liés au temps de transport et aux enfants. Il est noté que le temps de transport n'est pas sous la responsabilité de la CCPLM.

Réunion équipe enseignante / équipe animation :

- Une réunion permettant à chacun de s'identifier sera mise en place dans le courant du mois de septembre (journée de pré-rentree ou un soir après 18h30)
- Le projet d'école et les thèmes de l'année seront alors présentés et l'équipe d'animateurs pourra ainsi construire son projet d'animation en fonction. Les activités prévues pourront être en lien, en complémentarité ou même en appui de ce qui sera fait en classe (continuité éducative)
- Cette rencontre sera le point de départ de la collaboration future avec la possibilité de créer du lien scolaire/périscolaire. Les écoles sont invitées à faire partager les temps forts de l'année (carnaval, Noël...). mais aussi à faire des partages d'expérience, par exemple « la fête des histoires » sur Pexiora qui a été mené en lien avec les animateurs du périscolaire.

Charte d'utilisation des locaux :

- Une charte d'utilisation des locaux en cas de locaux partagés pourra être mise en place avec pour échéance janvier 2019.
- Il peut aussi y avoir la possibilité de mutualiser du matériel pédagogique ou sportif et de l'intégrer dans la charte afin de régir des règles d'usage commun.

Conseil d'école :

- Proposition faite aux directeurs/trices d'école d'inviter la directrice d'ALAE de secteur aux conseils d'école. En effet, cette réunion est essentielle dans la vie de l'école puisque sont réunis les enseignants, les délégués de parents d'élèves et les élus de la commune. Le temps périscolaire fait partie intégrante de la journée de l'enfant et les agents pourront contribuer à enrichir la réunion.

- L'objectif est d'être informé sur les différents points et problématiques abordés au niveau de l'école.
- La directrice de l'ALAE, en accord avec le directeur de l'école, peut intervenir pour éclaircir certains points ou donner une information
- En cas d'impossibilité pour la directrice de l'ALAE d'assister au conseil d'école, il est proposé qu'un compte rendu lui soit envoyé.

APC:

- La liste d'APC (activités pédagogiques complémentaires) sera envoyée à la directrice de l'ALAE afin de permettre une meilleure prise en charge (certains enfants rejoignent l'ALAE après les APC)
- Si l'APC porte sur un thème précis celui-ci sera transmis à la directrice de l'ALAE pour ne pas faire de doublon avec l'atelier périscolaire, exemple : théâtre en atelier et théâtre en APC.

Rencontres avec les familles:

- Depuis 2018, quand cela est possible l'équipe d'animation participe aux différentes manifestations prévues pour les familles par l'école, exemple: fête de fin d'année, réunion de rentrée, kermesse.. ainsi tous les acteurs de la journée de l'enfant sont réunis en même temps pour partager un moment convivial. De plus cela permet aux familles qui ne connaissent pas l'ALAE de pouvoir voir ce qu'il s'y passe (participation spectacle, exposition d'œuvres réalisées).

Mesures prises pour favoriser la continuité éducative au-delà de 11 ans :

L'ALSH accueille les enfants de 11 ans à 17 ans.

Les enfants scolarisés en CM2 pourront s'inscrire à l'ALSH Ado #LeRDV après les vacances de printemps (l'âge retenu est celui qu'aura l'enfant au cours de l'année civile). Les équipes d'animations se rencontrent à ce sujet afin d'assurer la continuité éducative.

Temps extrascolaires :

Moins de 6 ans : modalités de prise en compte des rythmes de l'enfant (nature des activités selon le moment de la journée, éventuellement journée type) :

Les modalités sont identiques avec les plus de 6 ans, hormis le temps de sieste après le repas.

Plus de 6 ans : modalités de prise en compte des rythmes de l'enfant (nature des activités selon le moment de la journée, éventuellement journée type) :

1 – Impliquer les parents dans la vie de l'ALSH

- Créer des moments de rencontres et de discussions

(Petit déjeuner, goûter, repas, fête ALAE/ALSH, en les sollicitant pour de la récupération de matériel...)

- Coin information
(Affichage du planning, menu, informations diverses...)

2 – Développer le lien intergénérationnel

- Créer des moments de rencontre entre les personnes âgées et les enfants de l'ALSH
- Autour du projet du jardin de Jules et des rencontres avec les maisons de retraite de Bram, Fanjeaux, Montréal

3 – Créer du lien avec l'ALSH ados « RDV »

- Mise en place de temps ludiques (jeux, ateliers divers...)

4 – Permettre aux enfants de découvrir le patrimoine environnant sportif, culturel, artistique

- Mise en place de projets avec les structures avoisinantes (parc, musée, complexe sportif, médiathèque, office de tourisme)
- Mise en place d'activités telles que : danse, chant, peinture
- Mise en place d'activités autour de la photographie
- Organisation d'une exposition à la fin de l'année

Journée type de petites vacances:

| | |
|-------------|-------------------------------|
| 7h30/9h00 | Bus / temps d'accueil |
| 9h00/12h00 | Temps d'activités |
| 12h00/12h15 | Temps de départ |
| 12h30/13h30 | Temps de repas |
| 13h30/14h00 | Accueil + temps libre / calme |
| 14h00/16h00 | Temps d'activités |
| 16h00/16h30 | Goûter |
| 17h00/18h30 | Accueil + départ en bus |

Temps scolaires et périscolaires :

Moins de 6 ans : modalités de prise en compte des rythmes de l'enfant (nature des activités selon le moment de la journée, éventuellement journée type) :

Les modalités sont identiques avec celles des plus de 6 ans, hormis le temps de sieste. C'est-à-dire qu'à la fin de la classe l'après-midi, l'enfant qui était à la sieste durant le temps scolaire n'est pas réveillé, un animateur prend le relais dans la salle de sieste.

Plus de 6 ans : modalités de prise en compte des rythmes de l'enfant (nature des activités selon le moment de la journée, éventuellement journée type) :

Les différents « temps de l'enfant » en ALAE

1-Le temps du matin

Le matin est un temps d'accueil adapté au « réveil » de l'enfant
Des jeux et activités calmes sont proposés aux enfants par l'équipe d'animation
Un animateur reste disponible pour accueillir l'enfant et sa famille et prends le temps de récolter les informations que les parents souhaitent transmettre puis font le lien avec l'équipe enseignante.

2-Le temps méridien

Le temps méridien doit constituer une vraie pause en respectant les besoins fondamentaux de l'enfant.

Des activités calmes et adaptées sont mises en place sur ce temps-là compte tenu que l'enfant a été sollicité toute la matinée en classe et a besoin de se détendre et de se reposer pour pouvoir reprendre les activités scolaires l'après-midi. Les activités intensives comme le foot ou autres jeux sportifs seront donc déconseillées après le repas. Chaque animateur devra être autonome et faire preuve d'initiative afin d'assurer le bon fonctionnement de cette organisation. Tout en restant un moment calme et de détente, les activités doivent être enrichissantes pour l'enfant. L'animateur est acteur et participe pleinement avec les enfants.

Pendant le temps libre, des activités sont mises en place : activités manuelles, activités dynamiques (petits jeux, initiation à des règles d'un sport, danse) un espace détente (jeux de société, lecture, coloriage).

3-Le temps du soir

Lors de la sortie des classes dans la majorité des ALAE, trois options s'offrent aux enfants :

L'étude surveillée:

Dans la majorité des écoles élémentaires, l'étude surveillée est proposée entre 1 à 4 fois par semaine selon les sites pendant le temps d'ALAE. Ces études sont proposées par des professeurs des écoles volontaires (enseignant dans l'école) rémunérés par la communauté de communes. Les enfants bénéficient d'un accompagnement dans leurs devoirs. On compte entre 8 et 15 enfants par enseignant

Les ateliers thématiques ou TAP:

Sur chaque ALAE un atelier est présent tous les jours.

L'atelier intervient dès la fin de la classe pour une durée de 45 min par après-midi sur environ un trimestre (on distingue 3 périodes : de septembre à décembre, de janvier aux vacances de printemps puis du retour des vacances de printemps jusqu'à la fin de l'année). Par exemple l'atelier « les petits scientifiques » sera le lundi au premier trimestre à Belpech, au second trimestre à Montréal (élémentaire) puis au troisième trimestre à Villepinte.

Sur la semaine, les ateliers proposés sont variés pouvant ainsi permettre à l'enfant d'avoir un apport pédagogique artistique, sportif, culturel.

L'enfant y participe librement afin de lui permettre d'être acteur de son temps. Seul trois ateliers restent sur inscription préalable des parents (couture, coding goûter, modelage) car ils demandent un matériel spécifique.

L'ALAE « classique »:

Les animateurs accueillent les enfants et leur proposent des activités en lien avec le projet pédagogique et le projet d'animation. Il doit aussi tenir compte des activités scolaires, par exemple si l'enfant a pratiqué une activité sportive à la fin du temps scolaire, on veillera à lui proposer préférentiellement une activité plus reposante.

Des espaces sont aussi aménagés afin de pouvoir laisser l'enfant libre de ses choix et d'être en « jeux libres » ou de se rendre sur un « coin lecture ».

L'enfant peut rejoindre directement l'ALAE dès la fin de la classe ou après avoir participé à un atelier ou à l'étude surveillée.

Un goûter est partagé entre 16h30 et 17h00.

Comme le matin, un animateur reste disponible pour accueillir les familles et faire les transmissions si besoin sur la journée de l'enfant.

Les familles disposent d'un espace dédié dans tous les ALAE de notre territoire permettant de les informer sur le planning d'activités, les ateliers proposés, le projet pédagogique.

Horaires d'accueil des enfants (indiquer les heures de début et de fin pour chaque plage) :

| Horaires | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|-------------------------------|--------------|-------|----------|-------|----------|
| Avant l'école | voir annexes | | | | |
| Matinée d'école | | | | | |
| Pause midi | | | | | |
| Après-midi d'école | | | | | |
| TAP * | | | | | |
| Après TAP ou après l'école) * | | | | | |

* si TAP regroupés sur une après-midi, indiquer laquelle

Organisation dérogatoire du temps scolaire

- ½ journée d'enseignement le samedi matin OUI : NON :
- 1 ou plusieurs journées d'une durée supérieure à cinq heures trente OUI : NON :
- 1 ou plusieurs ½ journées d'enseignement supérieure à 3 heures 30. OUI : NON :
- regroupement des TAP sur une demi journée (sans excéder 6h d'enseignement sur les autres jours) OUI : NON : préciser laquelle :
- organisation des temps scolaires sur quatre jours. OUI : NON :

Mode d'inscription aux activités proposées :

A l'année / trimestriel / Modules (à préciser) : inscription à l'année mais pas de réservation préalable. La tarification est calculée selon le quotient familial et de l'amplitude horaire. Voir la grille des tarifs en annexe .

| TAP | | | Accueil avant l'école (matin) | | Accueil pause méridienne (hors prix du repas) | | Après les TAP ou après l'école | |
|--------------------------|------------------------|---------------------------------|-------------------------------|------------------------|---|------------------------|--------------------------------|------------------------|
| Gratuit | Payant | Payant pour certaines activités | Gratuit | Payant | Gratuit | Payant | Gratuit | Payant |
| <input type="checkbox"/> | Tarif : tarif selon QF | Tarif : | <input type="checkbox"/> | Tarif : tarif selon QF | <input type="checkbox"/> | Tarif : Tarif selon QF | <input type="checkbox"/> | Tarif : Tarif selon QF |

Organisation des TAP

L'inscription aux TAP entraîne l'obligation pour l'enfant inscrit :

1 - d'assister à la séance à laquelle il est inscrit dans son intégralité (pas de départ avant la fin de l'activité)

OUI : NON :

2 - d'assister à un cycle d'activités auquel il est inscrit dans son intégralité

OUI : NON :

Liste des activités proposées dans le cadre des TAP :

• **Atelier couture :**

Durée : une année scolaire

Petites mains et grandes idées, cet atelier couture est fait sur mesure pour les enfants !

Dans un premier temps : apprentissage des techniques à la main (point de croix, de bâti, d'ourlet), puis en tant que grands couturiers, ils s'essaieront à la machine à coudre.

Dans un second temps, les enfants fabriqueront un coussin en tissu en plusieurs étapes : création du patron, pose sur le tissu, découpage, montage, couture et finitions.

Une fois aguerris après cette première réalisation, les enfants s'attacheront à confectionner des pantouffles en tissus.

Les deux dernières périodes seront quant à elles, consacrées à la confection d'un sac en jean et à sa décoration.

• **Atelier Sport Jeux de balles :**

Durée : 16 séances

Le projet de cet atelier est d'initier les enfants à différents sports, de transmettre des valeurs éducatives tout en s'amusant.

Il a pour but de favoriser l'esprit d'équipe, développer la motricité de l'enfant et son autonomie.

Les différents sports abordés seront : Football, Tennis, Handball, Volleyball, Basketball

• **Atelier création d'objets :**

Durée : 16 séances

Petits créateurs cet atelier est pour vous !

Par la création de différents objets de décorations, petits jouets, instruments de musique, sculptures, bijoux, les enfants développeront leur créativité et leur imaginaire et élargiront leurs connaissances artistiques.

Ils y découvriront plusieurs matériaux (pâte, papier, fils, récup...) et plusieurs techniques (modelage, sculpture, origami, papier roulé, collage, tressage...)

• **Atelier Scrapbooking :**

Durée : 16 séances

Le scrapbooking, est un art décoratif introduisant des photos dans un décor qui lui-même est fabriqué à partir de différents papiers, et petites décorations (fleurs, ruban, boutons.)

Les enfants développeront leur créativité et imaginaire et élargiront leurs connaissances artistiques.

Les enfants fabriqueront leur propre album photo, ainsi que des décorations pour leur chambre...

• **Atelier Jeux de motricité (sports) :**

Durée : 16 séances

Les enfants s'amuseront grâce à du matériel adapté, ils apprendront à coordonner les mouvements de leur corps et prendre conscience de celui-ci.

Cet atelier leur permettra de se détendre, de s'écouter, de se respecter soi et les autres tout en s'amusant.

• **Atelier Sport individuel:**

Durée : 16 séances

Cet atelier mêlera différentes disciplines telles que :

la danse, la course d'orientation, l'accroport (gymnastique acrobatique) et la GRS (gymnastique rythmique).

Les enfants pourront ainsi découvrir ou redécouvrir ces sports.

• **Atelier Les petits scientifiques:**

Durée : 16 séances

Un atelier riche en découvertes où les enfants pourront grâce à différentes expériences, et supports (maquette, vidéo, photos...) mieux comprendre le monde qui les entoure.

En tant qu'apprentis scientifiques, ils s'initieront aux expériences de chimie, de physique et de biologie (création de circuits électriques, fabrication d'un électro-aimant, fabrication d'une flûte de paon, faire chanter des verres, fabrication d'un stéthoscope...)

• **Atelier Ludothèque:**

Durée : 16 séances

Le jeu est une activité essentielle pour le développement de l'enfant, mais aussi un outil d'apprentissage, de transmission de savoirs et d'éducation pour tous. C'est également un créateur de lien social, de communication, une occupation de loisir et une source de plaisir. Le projet de cet atelier ludothèque est axé sur trois types de jeux qui participent au développement global de l'enfant :

- **Les jouets d'imitation ou de rôles permettent à l'enfant d'apprendre à gérer des situations, des conflits, de comprendre le monde et de se projeter dans un avenir d'adulte (jeux d'imitation, cabanes, déguisements, figurines d'action, robots, marionnettes,...)**

- **Les jouets de construction et d'imagination. En construisant, démolissant, reconstruisant, l'enfant teste son énergie, sa créativité. C'est une manière de se familiariser avec le réel, de le construire et de l'intégrer de façon harmonieuse (jeux de construction, puzzles,...)**

- **Les jeux de règles. Ces jeux nécessitent d'appliquer des règles, d'en créer parfois et de les respecter. C'est aussi l'occasion de se confronter à la compétition, d'apprendre à gagner et à perdre (perdre c'est avoir le droit de rejouer pour gagner), de s'affirmer face à soi-même et aux autres (jeux de société, de cartes, de stratégie, de mémoire, d'adresse)**

• **Atelier Modelage**

Durée : 16 séances

Les enfants vont découvrir lors de cet atelier, la technique de la poterie et du modelage. Ils seront amenés, avec l'accompagnement de l'animatrice plasticienne, à créer des céramiques, des objets sculptés...

La Maison des Essarts servira de lieu ressource où les enfants prendront l'inspiration pour leurs œuvres.

• **Atelier Crée ton jeu numérique « coding goûter »:**

Durée : 16 séances

Cet atelier va permettre aux enfants d'apprendre à programmer, donc à maîtriser le langage des ordinateurs, de manière ludique.

Doté de tablettes numériques, l'animateur guidera les enfants à travers différents petits jeux tels que la création d'un labyrinthe.

Modalités (actuelles et/ou prévues) d'information des familles (modes d'inscription, nature des activités, vie de la/des structures..) :

Lors de l'inscription en ALAE (fiche d'inscription) sont remis à la famille : le règlement intérieur, le projet pédagogique, la grille tarifaire.

Les familles disposent d'un espace dédié dans tous les ALAE de notre territoire permettant de les informer sur le planning d'activités, les ateliers proposés, le projet pédagogique.

Une plaquette d'information contenant le programme des ateliers est distribué 3 fois par an à chaque élève des 17 écoles. La plaquette concernant le planning d'activités de l'ALSH Arc en ciel 3/11 ans pour les mercredis et les petites vacances est remise à chaque période.

Des « goûters parents » ou des rencontres autour d'expositions, spectacles sont régulièrement proposés dans chaque ALAE. Les parents peuvent alors investir l'ALAE et partager un moment de convivialité.

Sur chaque ALAE un animateur est référent, c'est à dire qu'il assure le suivi sur les trois temps de la journée (matin/midi/soir).

Les opérateurs en charge des activités périscolaires proposées dans le PedT :

- Agents territoriaux ou recrutés par les communes
- Enseignants rémunérés par les municipalités ou les intercommunalités
- Bénévoles
- Associations

Dont :

- Associations complémentaires de l'enseignement public agréées au niveau national ou local.
- Associations agréées au niveau national ou local « Jeunesse éducation populaire »

Modalités d'organisation des temps des enfants de moins de 6 ans (ALAE Bram maternelle, Villasavary, Belpech, La Force et Lasserre de Prouille)

(double-cliquer sur le tableau ; une feuille de calcul automatique s'ouvre. En fin de saisie repositionner le tableau sur la 1^{re} ligne puis cliquer hors du tableau)

| Type d'accueil | Nombre d'enfants | Nb animateurs | Taux encadrement | Préciser si locaux scolaires (ou autres) |
|--|------------------|---------------|---------------------|--|
| Le matin avant l'école | | | | |
| ACM ▼ | 175 | 13 | 1 pour 13,46 | Locaux de l'ALAE et scolaire |
| Pause méridienne | | | | |
| ACM ▼ | 175 | 13 | 1 pour 13,46 | Locaux de l'ALAE et scolaire |
| TAP (en cas d'organisation simultanée de plusieurs types d'accueil utiliser les 3 menus déroulants) | | | | |
| ACM ▼ | 56 | 4 | 1 pour 14 | Locaux de l'ALAE et scolaire |
| Type d'accueil ▼ | | | #DIV/0! | |
| Type d'accueil ▼ | | | #DIV/0! | |
| Après les TAP | | | | |
| Type d'accueil ▼ | 119 | 9 | 1 pour 13,22 | |
| Demie journée périscolaire | | | | |
| Type d'accueil ▼ | | | #DIV/0! | |
| Type d'accueil ▼ | | | #DIV/0! | |
| Type d'accueil ▼ | | | #DIV/0! | |
| Journée extrascolaire | | | | |
| ACM ▼ | 60 | 8 | 1 pour 7,5 | ALSH Arc en ciel maternel et ALSH Besplas selon les périodes |
| Type d'accueil ▼ | | | #DIV/0! | |
| Vacances scolaires | | | | |
| ACM ▼ | 60 | 8 | 1 pour 7,5 | ALSH Arc en ciel maternel et ALSH Besplas selon les périodes |

Joindre des annexes si nécessaire (carte du territoire concerné, etc.)

Modalités d'organisation des temps des enfants de plus de 6 ans (ALAE Bram élémentaire, Villasavary, Belpech, La Force et Lasserre de Prouille)

(double-cliquer sur le tableau ; une feuille de calcul automatique s'ouvre. En fin de saisie repositionner le tableau sur la 1^{ère} ligne puis cliquer hors du tableau)

| Type d'accueil | Nombre d'enfants | Nb animateurs | Taux encadrement | Préciser si locaux scolaires (ou autres) |
|--|------------------|---------------|---------------------|---|
| Le matin avant l'école | | | | |
| ACM ▼ | 300 | 17 | 1 pour 17,65 | Locaux de l'ALAE et locaux scolaire |
| Pause méridienne | | | | |
| ACM ▼ | 300 | 17 | 1 pour 17,65 | Locaux de l'ALAE et locaux scolaire |
| TAP (en cas d'organisation simultanée de plusieurs types d'accueil utiliser les 3 menus déroulants) | | | | |
| ACM ▼ | 56 | 4 | 1 pour 14 | Locaux de l'ALAE et locaux scolaire |
| ACM ▼ | 184 | 11 | 1 pour 16,73 | Locaux de l'ALAE et locaux scolaire |
| Etude surveillée ▼ | 60 | 4 | 1 pour 15 | salle de classe des écoles |
| Après les TAP | | | | |
| Type d'accueil ▼ | | | #DIV/0! | |
| Demie journée périscolaire | | | | |
| Type d'accueil ▼ | | | #DIV/0! | |
| Type d'accueil ▼ | | | #DIV/0! | |
| Type d'accueil ▼ | | | #DIV/0! | |
| Journée extrascolaire | | | | |
| ACM ▼ | 70 | 6 | 1 pour 11,67 | ALSH Arc en ciel élémentaire et ALSH Besplas selon les périodes |
| Type d'accueil ▼ | | | #DIV/0! | |
| Vacances scolaires | | | | |
| ACM ▼ | 70 | 6 | 1 pour 11,67 | ALSH Arc en ciel élémentaire et ALSH Besplas selon les périodes |

Joindre des annexes si nécessaire (carte du territoire concerné, etc.)

Organisation des accueils des enfants de 11 à 13 ans

I – Mise en œuvre de la participation des enfants aux choix, à l'organisation, la gestion de leur propre temps de loisir

Les objectifs de l'équipe pédagogique

- a) Favoriser la citoyenneté et développer le respect, la tolérance :
- Proposer des sorties culturelles
 - Mettre en place des actions de prévention en lien avec le point information jeunesse (pij)
 - Mettre en place un séjour (Madrid en 2014, Rome en 2015, Berlin 2016)
 - Organiser des temps d'échanges et des débats sur la laïcité
- b) Accompagner l'adolescent vers l'autonomie
- Encourager les adolescents à mettre en place des projets d'autofinancement
 - Permettre aux jeunes d'être porteurs de projet (ex : appel à projet 100% gagnants)
 - Impliquer les jeunes dans la construction du programme d'activités
 - Mettre en place des espaces et des temps libres
- c) Favoriser l'accueil des nouveaux adolescents
- Utiliser les jeux collectifs afin de créer les liens entre les jeunes
 - Faciliter l'intégration des nouveaux jeunes auprès de ceux qui fréquentent déjà l'ALSH Ado
 - Impliquer rapidement les nouveaux dans un projet collectif
- d) Développer l'esprit d'initiative et l'esprit critique
- Etre à l'écoute des remarques et suggestions des adolescents
 - Mettre en place des temps d'échange et de discussion afin que chacun trouve sa place.
 - Organiser des ateliers d'expression (orale, écrite et corporelle)
- e) Sensibiliser les jeunes sur l'importance « d'une vie saine »
- Mettre en place des ateliers cuisine avec des produits locaux et équilibrés
 - Organiser des temps d'échanges sur les addictions (internet, écrans, drogues, alcool..) en partenariat avec le pij
 - Sensibiliser les ados à l'importance d'une pratique sportive et leur faire découvrir des sports moins connus.

II - Activités proposées dans le cadre de l'accueil (indiquer, si cela est pertinent, le niveau : initiation, perfectionnement, approfondissement et la tranche d'âge concernée) :

L'ALSH accueille des enfants âgés de 11 à 17 ans.

L'ALSH Ado « le RDV » est ouvert :

- Tous les mercredis de 11h30 à 18h00
- Les petites vacances de 9h00 à 18h00
- Une semaine en juillet de 9h00 à 18h00
- Une semaine de séjour en juillet

L'organisation d'une journée type (mercredi après-midi)

11h30-12h30 accueil

12h30-14h00 repas

14h00-14h30 activités libres

14h30-16h30 activités choisies préalablement par les adolescents

16h30-17h00 goûter

17h00-18h00 temps libres / ateliers informels

18h00 Fermeture de la structure

L'organisation d'une journée type (petites vacances)

9h00 - 9h30 accueil des ados

9h30 - 11h30 activités en lien avec le projet 100% gagnants

11h30-12h00 activités libres

12h00-13h30 repas avec les adolescents

13h30-15h30 activités choisies préalablement par les adolescents

15h30-16h00 activités libres

16h00-16h30 goûter

16h30-18h00 bilan de la journée + échange sur les futurs projets

III - Mesures prises pour favoriser la continuité éducative au-delà de 13 ans :

ALSH Ado accueille les jeunes de 11 à 17 ans.

Modalités d'accueil des mineurs de 11 à 13 ans

| Type d'accueil | Nb enfants | Nb animateurs | Taux encadrement | Préciser si locaux scolaires (ou autres) |
|--|------------|---------------|------------------|--|
| Accueil après les cours (en cas d'organisation simultanée de plusieurs types d'accueil utiliser les 3 menus déroulants) | | | | |
| Type d'accueil ▼ | | | #DIV/0! | |
| Type d'accueil ▼ | | | #DIV/0! | |
| Type d'accueil ▼ | | | #DIV/0! | |
| Journée extrascolaire | | | | |
| ACM ▼ | 36 | | #DIV/0! | Locaux de l'espace jeune |
| Type d'accueil ▼ | | | #DIV/0! | |
| Type d'accueil ▼ | | | #DIV/0! | |
| Vacances scolaires | | | | |
| ACM ▼ | 36 | | #DIV/0! | Locaux de l'espace jeune |
| Type d'accueil ▼ | | | #DIV/0! | |

Organisation des accueils des jeunes de 14 à 17 ans

Organisation pédagogique

I – Motifs du choix du mode d'accueil choisi (en cas d'Accueil de Jeunes, il convient d'explicitier à quel besoin social particulier ce choix correspond. Ce mode d'accueil ne sera conventionné que si l'accueil des mineurs de 11 à 13 ans est également assuré sur le territoire).

Maintien du même accueil pour les 11/17 ans

II – Mise en œuvre de la participation des jeunes aux choix, à l'organisation, la gestion de leur propre temps de loisir :

Maintien du même accueil pour les 11/17 ans

III - Activités proposées dans le cadre de l'accueil (indiquer, si cela est pertinent, le niveau : initiation, perfectionnement, approfondissement et la tranche d'âge concernée) :

Modalités d'accueil des mineurs de 14 à 17 ans

| Type d'accueil | Nb jeunes | Nb animateurs | Taux encadrement | Préciser si locaux scolaires (ou autres) |
|---|-----------|---------------|------------------|--|
| Accueil après les cours <i>(en cas d'organisation simultanée de plusieurs types d'accueil utiliser les 3 menus déroulants)</i> | | | | |
| Type d'accueil ▼ | | | #DIV/0! | |
| Type d'accueil ▼ | | | #DIV/0! | |
| Type d'accueil ▼ | | | #DIV/0! | |
| Journée extrascolaire | | | | |
| Type d'accueil ▼ | | | #DIV/0! | |
| Type d'accueil ▼ | | | #DIV/0! | |
| Type d'accueil ▼ | | | #DIV/0! | |
| Vacances scolaires | | | | |
| Type d'accueil ▼ | | | #DIV/0! | |
| Type d'accueil ▼ | | | #DIV/0! | |

Évaluation

| | Résultats concrets attendus | Indicateur(s) correspondant(s) |
|--|--|---|
| Au regard des objectifs éducatifs partagés | L'ensemble des enfants aura pu découvrir une nouvelle activité durant l'année. L'ensemble des enfants aura eu accès à des activités complémentaires du temps scolaire | Le questionnaire distribué aux familles et aux enfants durant le mois de juin fait apparaître un taux de satisfaction de 70%. Fréquentation stable ou en hausse des différents temps en ALAE. |
| Au regard des rythmes de l'enfant | L'enfant peut choisir entre plusieurs activités selon sa fatigue et son envie | Mise en place systématique d'une activité ou temps libre pour que l'enfant ait le choix |
| Au regard de la coordination des acteurs | Bonne communication entre les différents acteurs tant au niveau des informations concernant directement les enfants que sur les activités et les projets communs. | Présence des différents acteurs aux instances (conseil d'école, réunion PEDT). Le classeur de transmissions est rempli quotidiennement ou bien les acteurs ont trouvé d'autres moyens efficaces de communiquer |

Périodicité et organisation des bilans/évaluations du projet (trimestrielle, biannuelle, annuelle, etc.) :

Annuelle voire biannuelle selon le besoin

Besoins en formation qualifiante (BAFA, BAFD, formations thématiques, etc.) :

Difficulté de recrutement de personnel ayant un BPJEPS.

Besoins en formation non qualifiante (répertoire de formation départemental.):

Harcèlement à l'école élémentaire, les transmissions aux familles, la relation avec les acteurs de l'éducation nationale

SIGNATAIRES du PEDT

P/ Pour le préfet et par délégation, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aude

Bénédicte SUDRIE
Cheffe du service "Jeunesse et Sports"

Dominique INIZAN

M Le directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude

Laurent SALVADORI
 Responsable Pôle Développement Territorial
 C.A.F de l'Aude

Thierry AUTARD

Le maire de BELPECH



P/0 **Pierre VIDAL** *Sylviane TAURETTE*

Le maire de LA FORCE



Richard ROBERT

Le maire de VILLASAVARY



Jacques DANJOU



La directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Aude



Claudie FRANÇOIS GALLIN

Le président de la Communauté de communes Piège –Lauragais-Malepère



André VIOLA

Le maire de BRAM



Claudie MEJEAN

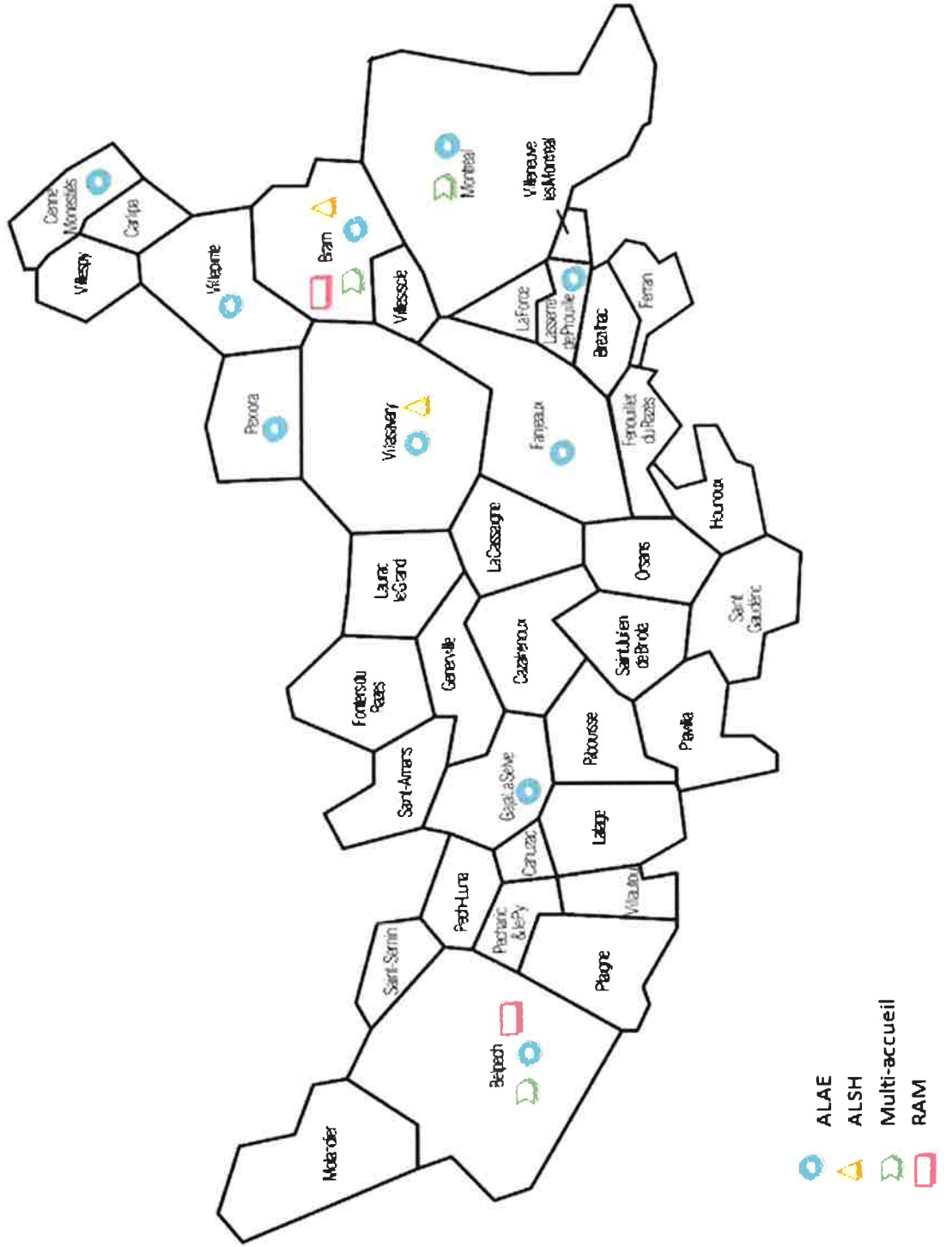
Le maire de LASSERRE DE PROUILLE



Eric LANNES

ANNEXE 1

Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère



NOUVEAUX TARIFS SEPTEMBRE 2018 A.L.A.E

| BRAM MATERNELLE | | | | | | |
|------------------------------|--------|------|--------|---------------|--------|------|
| Tranche du Quotient Familial | Matin | Midi | SOIR | MERCREDI MIDI | | |
| > 501 | 0,38 € | 0,83 | 0,38 € | 0,75 | 0,38 € | 0,75 |
| De 501 à 700 | 0,45 € | 0,83 | 0,37 € | 0,45 | 0,45 € | 0,75 |
| De 701 à 900 | 0,53 € | 0,83 | 0,44 € | 0,53 | 0,53 € | 0,75 |
| De 901 à 1200 | 0,60 € | 0,83 | 0,50 € | 0,60 | 0,60 € | 0,75 |
| < 1201 | 0,75 € | 0,83 | 0,62 € | 0,75 | 0,75 € | 0,75 |

| BRAM ELEMENTAIRE | | | | | | |
|------------------------------|--------|------|--------|---------------|--------|------|
| Tranche du Quotient Familial | Matin | Midi | SOIR | MERCREDI MIDI | | |
| > 501 | 0,38 € | 0,84 | 0,32 € | 1,00 | 0,38 € | 1,00 |
| De 501 à 700 | 0,45 € | 0,84 | 0,38 € | 0,45 | 0,45 € | 1,00 |
| De 701 à 900 | 0,53 € | 0,84 | 0,45 € | 0,53 | 0,53 € | 1,00 |
| De 901 à 1200 | 0,60 € | 0,84 | 0,50 € | 0,60 | 0,60 € | 1,00 |
| < 1201 | 0,75 € | 0,84 | 0,63 € | 0,75 | 0,75 € | 1,00 |

| BELPECH | | | | | | |
|------------------------------|--------|------|--------|---------------|------|--------|
| Tranche du Quotient Familial | Matin | Midi | SOIR | MERCREDI MIDI | | |
| > 501 | 0,38 € | 1,33 | 0,51 € | 0,38 € | 2,50 | 0,95 € |
| De 501 à 700 | 0,45 € | 1,33 | 0,60 € | 0,45 € | 2,50 | 1,13 € |
| De 701 à 900 | 0,53 € | 1,33 | 0,70 € | 0,53 € | 2,50 | 1,33 € |
| De 901 à 1200 | 0,60 € | 1,33 | 0,80 € | 0,60 € | 2,50 | 1,50 € |
| < 1201 | 0,75 € | 1,33 | 1,00 € | 0,75 € | 2,50 | 1,68 € |

| VILLASAVARY | | | | | | |
|------------------------------|--------|------|--------|---------------|------|--------|
| Tranche du Quotient Familial | Matin | Midi | SOIR | MERCREDI MIDI | | |
| > 501 | 0,38 € | 0,84 | 0,32 € | 0,38 € | 3,00 | 1,14 € |
| De 501 à 700 | 0,45 € | 0,84 | 0,38 € | 0,45 € | 3,00 | 1,35 € |
| De 701 à 900 | 0,53 € | 0,84 | 0,45 € | 0,53 € | 3,00 | 1,59 € |
| De 901 à 1200 | 0,60 € | 0,84 | 0,50 € | 0,60 € | 3,00 | 1,80 € |
| < 1201 | 0,75 € | 0,84 | 0,63 € | 0,75 € | 3,00 | 2,25 € |

| RPI L'ASSERRE DE PROUILLE | | | | | | |
|------------------------------|--------|------|--------|---------------|------|--------|
| Tranche du Quotient Familial | Matin | Midi | SOIR | MERCREDI MIDI | | |
| > 501 | 0,38 € | 1,00 | 0,38 € | 0,38 € | 2,84 | 1,09 € |
| De 501 à 700 | 0,45 € | 1,00 | 0,45 € | 0,45 € | 2,84 | 1,28 € |
| De 701 à 900 | 0,53 € | 1,00 | 0,53 € | 0,53 € | 2,84 | 1,51 € |
| De 901 à 1200 | 0,60 € | 1,00 | 0,60 € | 0,60 € | 2,84 | 1,70 € |
| < 1201 | 0,75 € | 1,00 | 0,75 € | 0,75 € | 2,84 | 2,13 € |

| BRAM MATERNELLE | | | | | | |
|------------------------------|--------|------|--------|---------------|--------|------|
| Tranche du Quotient Familial | Matin | Midi | SOIR | MERCREDI MIDI | | |
| > 501 | 0,38 € | 0,83 | 0,38 € | 0,75 | 0,38 € | 0,75 |
| De 501 à 700 | 0,45 € | 0,83 | 0,37 € | 0,45 | 0,45 € | 0,75 |
| De 701 à 900 | 0,53 € | 0,83 | 0,44 € | 0,53 | 0,53 € | 0,75 |
| De 901 à 1200 | 0,60 € | 0,83 | 0,50 € | 0,60 | 0,60 € | 0,75 |
| < 1201 | 0,75 € | 0,83 | 0,62 € | 0,75 | 0,75 € | 0,75 |

| BRAM ELEMENTAIRE | | | | | | |
|------------------------------|--------|------|--------|---------------|--------|------|
| Tranche du Quotient Familial | Matin | Midi | SOIR | MERCREDI MIDI | | |
| > 501 | 0,38 € | 0,84 | 0,32 € | 1,00 | 0,38 € | 1,00 |
| De 501 à 700 | 0,45 € | 0,84 | 0,38 € | 0,45 | 0,45 € | 1,00 |
| De 701 à 900 | 0,53 € | 0,84 | 0,45 € | 0,53 | 0,53 € | 1,00 |
| De 901 à 1200 | 0,60 € | 0,84 | 0,50 € | 0,60 | 0,60 € | 1,00 |
| < 1201 | 0,75 € | 0,84 | 0,63 € | 0,75 | 0,75 € | 1,00 |

| BRAM MATERNELLE | | | | | | |
|------------------------------|--------|------|--------|---------------|--------|------|
| Tranche du Quotient Familial | Matin | Midi | SOIR | MERCREDI MIDI | | |
| > 501 | 0,38 € | 0,83 | 0,38 € | 0,75 | 0,38 € | 0,75 |
| De 501 à 700 | 0,45 € | 0,83 | 0,37 € | 0,45 | 0,45 € | 0,75 |
| De 701 à 900 | 0,53 € | 0,83 | 0,44 € | 0,53 | 0,53 € | 0,75 |
| De 901 à 1200 | 0,60 € | 0,83 | 0,50 € | 0,60 | 0,60 € | 0,75 |
| < 1201 | 0,75 € | 0,83 | 0,62 € | 0,75 | 0,75 € | 0,75 |

| BRAM ELEMENTAIRE | | | | | | |
|------------------------------|--------|------|--------|---------------|--------|------|
| Tranche du Quotient Familial | Matin | Midi | SOIR | MERCREDI MIDI | | |
| > 501 | 0,38 € | 0,84 | 0,32 € | 1,00 | 0,38 € | 1,00 |
| De 501 à 700 | 0,45 € | 0,84 | 0,38 € | 0,45 | 0,45 € | 1,00 |
| De 701 à 900 | 0,53 € | 0,84 | 0,45 € | 0,53 | 0,53 € | 1,00 |
| De 901 à 1200 | 0,60 € | 0,84 | 0,50 € | 0,60 | 0,60 € | 1,00 |
| < 1201 | 0,75 € | 0,84 | 0,63 € | 0,75 | 0,75 € | 1,00 |

| BELPECH | | | | | | |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|
| Horaires | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | |
| Avant l'école | 7:30-8:50 | 7:30-8:50 | 7:30-8:50 | 7:30-8:50 | 7:30-8:50 | 7:30-8:50 |
| Matinée d'école | 9:00-12:00 | 9:00-12:00 | 9:00-12:00 | 9:00-12:00 | 9:00-12:00 | 9:00-12:00 |
| Après matinée école mercredi | | | 12:00-12:30 | | | |
| Pause midi | 12:00-13:35 | 12:00-13:35 | | 12:00-13:35 | 12:00-13:35 | |
| Après-midi d'école | 13:45-16:00 | 13:45-16:00 | | 13:45-16:00 | 13:45-16:00 | |
| TAP* | 16:00-16:45 | 16:00-16:45 | | 16:00-16:45 | 16:00-16:45 | |
| Après RAP ou après l'école | 16:45-18:30 | 16:45-18:30 | | 16:45-18:30 | 16:45-18:30 | |

| LASSERRE DE PROUILLE | | | | | | |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|
| Horaires | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | |
| Avant l'école | 7:30-8:30 | 7:30-8:30 | 7:30-8:30 | 7:30-8:30 | 7:30-8:30 | 7:30-8:30 |
| Matinée d'école | 8:40-12:00 | 8:40-12:00 | 8:40-12:00 | 8:40-12:00 | 8:40-12:00 | 8:40-12:00 |
| Après matinée école mercredi | | | 12:00-12:30 | | | |
| Pause midi | 12:00-13:40 | 12:00-13:40 | | 12:00-13:40 | 12:00-13:40 | |
| Après-midi d'école | 13:50-15:40 | 13:50-15:40 | | 13:50-15:40 | 13:50-15:40 | |
| TAP* | 15:40-16:15 | 15:40-16:15 | | 15:40-16:15 | 15:40-16:15 | |
| Après RAP ou après l'école | 16:15-18:30 | 16:15-18:30 | | 16:15-18:30 | 16:15-18:30 | |

| LA FORCE | | | | | | |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|
| Horaires | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | |
| Avant l'école | 7:30-8:30 | 7:30-8:30 | 7:30-8:30 | 7:30-8:30 | 7:30-8:30 | 7:30-8:30 |
| Matinée d'école | 8:40-11:50 | 8:40-11:50 | 8:40-11:50 | 8:40-11:50 | 8:40-11:50 | 8:40-11:50 |
| Après matinée école mercredi | | | 12:00-12:30 | | | |
| Pause midi | 12:00-13:40 | 12:00-13:40 | | 12:00-13:40 | 12:00-13:40 | |
| Après-midi d'école | 13:55-15:50 | 13:55-15:50 | | 13:55-15:50 | 13:55-15:50 | |
| TAP* | 15:40-16:15 | 15:40-16:15 | | 15:40-16:15 | 15:40-16:15 | |
| Après RAP ou après l'école | 16:15-18:30 | 16:15-18:30 | | 16:15-18:30 | 16:15-18:30 | |

| BRAM ELEMENTAIRE | | | | | | |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|
| Horaires | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | |
| Avant l'école | 7:30-8:20 | 7:30-8:20 | 7:30-8:20 | 7:30-8:20 | 7:30-8:20 | 7:30-8:20 |
| Matinée d'école | 8:30-12:00 | 8:30-12:00 | 8:30-11:30 | 8:30-12:00 | 8:30-12:00 | 8:30-12:00 |
| Après matinée école mercredi | | | 11:30-12:30 | | | |
| Pause midi | 12:00-13:50 | 12:00-13:50 | | 12:00-13:50 | 12:00-13:50 | |
| Après-midi d'école | 14:00-15:45 | 14:00-15:45 | | 14:00-15:45 | 14:00-15:45 | |
| TAP* | 15:45-16:30 | 15:45-16:30 | | 15:45-16:30 | 15:45-16:30 | |
| Après RAP ou après l'école | 16:30-18:30 | 16:30-18:30 | | 16:30-18:30 | 16:30-18:30 | |

| BRAM ELEMENTAIRE | | | | | | |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|
| Horaires | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | |
| Avant l'école | 7:30-8:35 | 7:30-8:35 | 7:30-8:35 | 7:30-8:35 | 7:30-8:35 | 7:30-8:35 |
| Matinée d'école | 8:45-12:15 | 8:45-12:15 | 8:30-11:45 | 8:45-12:15 | 8:45-12:15 | 8:45-12:15 |
| Après matinée école mercredi | | | 11:45-12:30 | | | |
| Pause midi | 12:15-13:35 | 12:15-13:35 | | 12:15-13:35 | 12:15-13:35 | |
| Après-midi d'école | 13:45-15:30 | 13:45-15:30 | | 13:45-15:30 | 13:45-15:30 | |
| TAP* | 15:30-16:15 | 15:30-16:15 | | 15:30-16:15 | 15:30-16:15 | |
| Après RAP ou après l'école | 16:15-18:30 | 16:15-18:30 | | 16:15-18:30 | 16:15-18:30 | |

| VILLASAVARY | | | | | | |
|----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|
| Horaires | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | |
| Avant l'école | 7:30-8:20 | 7:30-8:20 | 7:30-8:20 | 7:30-8:20 | 7:30-8:20 | 7:30-8:20 |
| Matinée d'école | 8:30-12:00 | 8:30-12:00 | 8:30-12:00 | 8:30-12:00 | 8:30-12:00 | 8:30-12:00 |
| Pause midi | 12:00-13:35 | 12:00-13:35 | 11:30-12:30 | 12:00-13:35 | 12:00-13:35 | |
| Après-midi d'école | 13:45-15:30 | 13:45-15:30 | | 13:45-15:30 | 13:45-15:30 | |
| TAP* | | | | | | |
| Après RAP ou après l'école | 15:30-18:30 | 15:30-18:30 | | 15:30-18:30 | 15:30-18:30 | |

ALAE DE L'ECOLE DU VILLASAVARY

Charte d'utilisation des locaux et du matériel scolaire et extra scolaire.

Un document cadre pour un engagement réciproque des utilisateurs des locaux.

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, l'organisation du temps d'activités périscolaires (TAP) conduit la collectivité compétente à devoir utiliser les locaux scolaires en dehors des heures où ils sont affectés d'ordinaire à la formation initiales des élèves.

La présente charte offre un cadre de référence aux équipes de professionnels concernés par la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Elle permet d'ajuster les organisations des temps et des lieux au plus près des réalités d'exercice des missions de chacun, dans une logique **de partage et de respect mutuel**.

L'utilisation des locaux relève d'un examen école par école.

Elle doit prendre en compte :

- **le besoin des enfants** de disposer de locaux adaptés à l'activité conduite pendant le temps scolaire comme pendant le temps périscolaire.
- **la nécessité pour les enseignants** d'utiliser certains locaux scolaires après les 24 heures d'enseignements hebdomadaires , pour des activités directement liées à l'enseignement scolaire (préparation matérielle des séquences de classe du lendemain, correction de travaux d'élèves), pour des activités d'enseignement (activités pédagogiques complémentaires – APC), pour la concertation.
- **l'importance, pour les animateurs**, de disposer de locaux adaptés à la mise en œuvre des activités proposées.

| |
|--------------------------------|
| Multiplicité des locaux |
|--------------------------------|

Afin de conduire les activités péri-éducatives dans de bonnes conditions tout en favorisant la constitution de petits groupes d'enfants dans différents espaces, la collectivité cherche prioritairement à utiliser les locaux et espaces disponibles dans l'enceinte de l'école (salle informatique, salles de jeux, BCD, réfectoire, salles ateliers arts plastiques, cour de récréation, préau, ...) et en dehors de l'école, à proximité quand cela est possible (terrains de sports, gymnases établissements culturels, locaux associatifs, établissements partenaires...).

2. Règles d'utilisation des locaux

Tous les utilisateurs s'engagent à :

- Garantir un espace dans l'école réservé aux enseignants : pour recevoir les parents, permettre le travail en équipe et le travail personnel des enseignants.
- Restituer un espace d'enseignement identique à celui trouvé en entrant, les affichages ne sont ni modifiés ni déplacés, en cas de déplacement de mobilier pour les besoins d'une activité, les meubles sont ensuite replacés à l'identique.
- Informer de la nature des activités menées dans les classes.
- Restituer ou libérer les locaux à l'heure prévue pour la reprise des enseignements après la pause méridienne selon les horaires stipulés (document annexé).
- Permettre le déroulement des activités péri-éducatives dans de bonnes conditions avec libération des espaces disponibles.
- Permettre le démarrage des activités à l'heure prévue.
- Veiller à ce que le nettoyage des espaces ne s'effectue pas sur les temps d'activité et d'occupation de ces mêmes espaces.

3. Nature des activités.

L'utilisation des locaux communs tels que les salles d'évolution des écoles maternelles, les espaces ludiques, les bibliothèques centre documentaires (BCD) et les salles spécialisées dont les salles informatiques se fait conformément à l'usage prévu pour ces locaux.

4. Utilisation du matériel scolaire.

Les animateurs bénéficient d'un matériel spécifique pour mener à bien leurs animations. Dans chaque école, la commune organise un espace de rangement dédié pour le fongible servant aux animations péri-éducatives (armoires, placards...). Ces espaces seront clairement identifiés.

Il est cependant possible qu'ils utilisent parfois le matériel de l'école sous réserve d'un accord explicite ou qu'une partie du matériel soit commun : il s'agit du matériel d'investissement acheté par la commune pour les différents temps de la journée des enfants-élèves de type : jeux roulants, matériel informatique, matériel audiovisuel, ...

Dispositions spécifiques à l'école

| Locaux utilisés dans l'école |
|---|
| Salle motricité et salle ALAE en commun Cour extérieure |
| Matériel utilisé et règles d'utilisation |
| Matériel sportif Jeux de société Livres Il y a juste la sono de l'école que l'ALAE ne peut pas utiliser. |
| Locaux extérieurs |
| Salle planque |

Le directeur d'école et le référent de l'ALAE s'engagent à présenter cette charte à l'ensemble des partenaires concernés (enseignants, ATSEM, animateurs ou intervenants spécialisés susceptibles d'intervenir dans l'école sur les temps scolaires et/ou périscolaires) et à la faire appliquer.

Chacun s'engage à tout mettre en œuvre pour faire vivre cette charte, et à prendre les responsabilités nécessaires en cas de détérioration du matériel.

ALAE DE L'ECOLE DE BELPECH

Charte d'utilisation des locaux et du matériel scolaire et extra scolaire.

Un document cadre pour un engagement réciproque des utilisateurs des locaux.

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, l'organisation du temps d'activités périscolaires (TAP) conduit la collectivité compétente à devoir utiliser les locaux scolaires en dehors des heures où ils sont affectés d'ordinaire à la formation initiales des élèves.

La présente charte offre un cadre de référence aux équipes de professionnels concernés par la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Elle permet d'ajuster les organisations des temps et des lieux au plus près des réalités d'exercice des missions de chacun, dans une logique **de partage et de respect mutuel**.

L'utilisation des locaux relève d'un examen école par école.

Elle doit prendre en compte :

- **le besoin des enfants** de disposer de locaux adaptés à l'activité conduite pendant le temps scolaire comme pendant le temps périscolaire.
- **la nécessité pour les enseignants** d'utiliser certains locaux scolaires après les 24 heures d'enseignements hebdomadaires , pour des activités directement liées à l'enseignement scolaire (préparation matérielle des séquences de classe du lendemain, correction de travaux d'élèves), pour des activités d'enseignement (activités pédagogiques complémentaires – APC), pour la concertation.
- **l'importance, pour les animateurs,** de disposer de locaux adaptés à la mise en œuvre des activités proposées.

Multiplicité des locaux

Afin de conduire les activités péri-éducatives dans de bonnes conditions tout en favorisant la constitution de petits groupes d'enfants dans différents espaces, la collectivité cherche prioritairement à utiliser les locaux et espaces disponibles dans l'enceinte de l'école (salle informatique, salles de jeux, BCD, réfectoire, salles ateliers arts plastiques, cour de récréation, préau, ...) et en dehors de l'école, à proximité quand cela est possible (terrains de sports, gymnases établissements culturels, locaux associatifs, établissements partenaires...).

2. Règles d'utilisation des locaux

Tous les utilisateurs s'engagent à :

- Garantir un espace dans l'école réservé aux enseignants : pour recevoir les parents, permettre le travail en équipe et le travail personnel des enseignants.
- Restituer un espace d'enseignement identique à celui trouvé en entrant, les affichages ne sont ni modifiés ni déplacés, en cas de déplacement de mobilier pour les besoins d'une activité, les meubles sont ensuite replacés à l'identique.
- Informer de la nature des activités menées dans les classes.
- Restituer ou libérer les locaux à l'heure prévue pour la reprise des enseignements après la pause méridienne selon les horaires stipulés (document annexé).
- Permettre le déroulement des activités péri-éducatives dans de bonnes conditions avec libération des espaces disponibles.
- Permettre le démarrage des activités à l'heure prévue.
- Veiller à ce que le nettoyage des espaces ne s'effectue pas sur les temps d'activité et d'occupation de ces mêmes espaces.

3. Nature des activités.

L'utilisation des locaux communs tels que les salles d'évolution des écoles maternelles, les espaces ludiques, les bibliothèques centre documentaires (BCD) et les salles spécialisées dont les salles informatiques se fait conformément à l'usage prévu pour ces locaux.

4. Utilisation du matériel scolaire.

Les animateurs bénéficient d'un matériel spécifique pour mener à bien leurs animations. Dans chaque école, la commune organise un espace de rangement dédié pour le fongible servant aux animations péri-éducatives (armoires, placards...). Ces espaces seront clairement identifiés.

Il est cependant possible qu'ils utilisent parfois le matériel de l'école sous réserve d'un accord explicite ou qu'une partie du matériel soit commun : il s'agit du matériel d'investissement acheté par la commune pour les différents temps de la journée des enfants-élèves de type : jeux roulants, matériel informatique, matériel audiovisuel, ...

Dispositions spécifiques à l'école

| Locaux utilisés dans l'école |
|---|
| salle ALAE Cour extérieure |
| Matériel utilisé et règles d'utilisation |
| Matériel sportif Jeux de société Livres |
| Locaux extérieurs |
| Salle de motricité Salle d'arts plastiques |

Le directeur d'école et le référent de l'ALAE s'engagent à présenter cette charte à l'ensemble des partenaires concernés (enseignants, ATSEM, animateurs ou intervenants spécialisés susceptibles d'intervenir dans l'école sur les temps scolaires et/ou périscolaires) et à la faire appliquer.

Chacun s'engage à tout mettre en œuvre pour faire vivre cette charte, et à prendre les responsabilités nécessaires en cas de détérioration du matériel.